



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépression

Question écrite n° 13948

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de lui dresser un premier bilan de la campagne santé mentale 2005-2008, notamment de la campagne de sensibilisation à la dépression nerveuse. L'édition d'un guide sur la maladie, la diffusion d'un film de télévision, de quatre messages radio, constituent un premier élément de cette campagne. Or, la dépression est la première cause de suicide dans notre pays : près de 70 % des 10 000 personnes qui décèdent chaque année par suicide souffrent d'une dépression, le plus souvent non connue ou non prise en charge. Il souhaite donc connaître les prochains aspects de cette campagne.

Texte de la réponse

Une première évaluation de la campagne nationale contre la dépression a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1 013 personnes âgées de quinze ans et plus, en post test de la campagne (décembre 2007). 82 % des personnes interrogées ont déclaré avoir aimé la campagne. 92 % ont jugé les messages clairs, faciles à comprendre et utiles. Une minorité, 11 %, a cependant trouvé cette campagne stigmatisante, voire dérangeante (6 %). L'articulation entre la campagne de communication, le site internet et le guide a bien fonctionné. En témoignent la forte mémorisation de la campagne, la fréquentation importante du site internet et le très grand nombre de guides commandé. Une deuxième évaluation a été réalisée par enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 622 professionnels destinataires du guide (médecins généralistes, psychiatres et psychologues). 79 % de ces professionnels ont trouvé utile cette campagne et, 63 %, son ton juste. Il faut noter toutefois qu'une minorité de psychiatres n'était plutôt « pas d'accord » avec cette campagne (16 à 23 % selon les questions posées). Un des objectifs majeurs de la campagne médiatique contre la dépression était de mieux faire connaître du grand public cette maladie et de faciliter ainsi le recours aux soins des personnes dépressives. En effet, le baromètre santé 2005 avait montré que seules 36 % des personnes ayant présenté dans l'année un épisode dépressif déclaraient avoir consulté un professionnel pour des problèmes psychologiques. Or, comme le rappelle l'honorable parlementaire, la dépression grave est une des principales causes de décès par suicide. La prolongation de la stratégie nationale d'actions contre le suicide 2000-2005 a été inscrite dans le plan psychiatrie santé mentale 2005-2008. De nombreuses actions de prévention du suicide ont ainsi été développées dans les régions à travers notamment les plans régionaux de santé publique (PRSP). Un comité de pilotage présidé par M. David Le Breton, sociologue à l'université Marc-Bloch de Strasbourg, a été installé le 30 juin 2008. Ce comité est chargé de proposer des pistes d'amélioration de la politique de prévention du suicide en vue de l'élaboration de la prochaine stratégie pluriannuelle d'actions face au suicide. Ce comité de pilotage, composé d'experts et de partenaires institutionnels et associatifs, abordera le problème du suicide dans sa globalité, de la prévention à la prise en charge des suicidants et à la prise en charge de l'entourage d'une personne ayant fait une tentative de suicide ou décédée par suicide (postvention). Une attention particulière sera portée à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire : les personnes âgées, les jeunes homosexuels, les personnes détenues, les personnes souffrant d'addictions, les proches de victimes de suicide. Sur la base du rapport de ce comité de pilotage qui doit être remis en décembre 2008, une nouvelle stratégie pluriannuelle de prévention du suicide sera élaborée, en partenariat avec les autres départements ministériels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13948

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er janvier 2008, page 28

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7850